

Compte de résultat	Exercice 01/07/22 - 30/06/23 Durée 12 mois	Exercice 01/07/21 - 30/06/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	53 680 260	47 244 425
VENTES DE MARCHANDISES	52 190 536	45 855 457
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	930 238	795 365
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>53 120 775</i>	<i>46 650 822</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	47 003	15 412
TRANSFERTS DE CHARGES	395 718	440 913
AUTRES PRODUITS	116 765	137 278
CHARGES D'EXPLOITATION	51 769 784	46 104 455
ACHAT DE MARCHANDISES	42 653 496	37 801 851
VARIATION DES STOCKS	18 873	-188 110
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	81 660	72 772
VARIATION DES STOCKS	6 155	-9 947
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 464 404	3 113 643
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	585 677	566 501
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 142 053	2 990 548
CHARGES SOCIALES	1 035 993	1 034 048
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	660 796	679 243
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	6 704	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	97 557	38 203
AUTRES CHARGES	16 415	5 703
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 910 476	1 139 970
PRODUITS FINANCIERS	17 950	18 905
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	5 254	17 833
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	12 697	1 072
CHARGES FINANCIERES	48 160	35 344
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	48 160	35 344
RESULTAT FINANCIER	-30 209	-16 438
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 880 267	1 123 531

Compte de résultat	Exercice 01/07/22 - 30/06/23 Durée 12 mois	Exercice 01/07/21 - 30/06/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	47 741	95 560
SUR OPERATIONS DE GESTION	33 707	
SUR OPERATION EN CAPITAL	14 034	95 560
CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 037	54 931
SUR OPERATIONS DE GESTION		
SUR OPERATION EN CAPITAL	13 112	54 931
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	925	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	33 704	40 629
PARTICIPATIONS DES SALARIES	396 466	224 268
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	399 702	230 910
TOTAL DES PRODUITS	53 745 952	47 358 890
TOTAL DES CHARGES	52 628 148	46 649 907
RESULTAT NET COMPTABLE	1 117 803	708 983
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	30 100	29 057
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	26 335	5 908

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

505086EB7C034AC...

Bilan actif	Clôture au 30/06/23 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	18 131 430	9 184 683	8 946 747	8 979 520
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 880 352	55 087	1 825 264	1 827 567
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	57 352	55 087	2 264	4 567
IMMOBILISATIONS DIVERSES	1 823 000		1 823 000	1 823 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 279 116	9 129 596	6 149 520	6 171 642
TERRAINS	1 304 557	78 057	1 226 501	1 229 243
CONSTRUCTIONS	8 128 493	5 554 187	2 574 306	2 801 221
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	2 871 313	2 367 183	504 130	498 255
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 619 934	1 130 169	1 489 766	1 600 222
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	354 818		354 818	42 700
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	971 963		971 963	980 311
TITRES IMMOBILISES DIVERS	792 901		792 901	805 135
PRÊTS	170 062		170 062	166 095
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	9 001		9 001	9 081
ACTIF CIRCULANT	9 172 748	6 704	9 166 044	7 595 774
STOCKS ET EN-COURS	3 261 257		3 261 257	3 286 285
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	17 356		17 356	23 511
MARCHANDISES	3 243 901		3 243 901	3 262 774
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 800 196	6 704	1 793 491	1 779 433
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	78 028	6 704	71 324	79 304
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 722 168		1 722 168	1 700 129
CREANCES DIVERSES (3)	214 794		214 794	179 015
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 409 396		2 409 396	400 067
DISPONIBILITES	1 381 984		1 381 984	1 847 789
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	105 121		105 121	103 185
TOTAL GENERAL	27 304 178	9 191 388	18 112 791	16 575 294
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			5 114	1 148
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 30/06/23 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/22 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		9 442 543	8 732 059
CAPITAL		5 400 000	5 400 000
RESERVES		2 924 739	2 623 076
RESERVE LEGALE		426 577	391 127
AUTRES RESERVES		2 498 163	2 231 949
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 117 803	708 983
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		205 257	154 703
PROVISIONS POUR RISQUES		205 257	154 703
DETTES(1)		8 464 991	7 688 532
DETTES FINANCIERES		2 837 208	3 221 734
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		1 998 313	2 496 715
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		838 895	725 020
DETTES D'EXPLOITATION		5 301 390	4 285 501
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		3 822 513	2 913 955
DETTES FISCALES ET SOCIALES		1 381 342	1 264 320
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		97 536	107 225
DETTES DIVERSES		319 629	176 844
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		169 177	23 837
AUTRES DETTES DIVERSES		150 452	153 007
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		6 765	4 453
TOTAL GENERAL		18 112 791	16 575 294
(1) Dont à plus d'un an		1 365 469	1 560 719
Dont à moins d'un an		7 099 522	6 127 813
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques			208 383

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
M. Serge LE GUILLARD
505086EB7C034AC...





167, quai Ledru Rollin
72000 LE MANS

T. 02 43 40 76 00
www.cogep.fr

DREUDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 400 000 €

Boulevard de l'Europe

28100 DREUX

RCS CHARTRES B 413 736 356

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

DREUDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 400 000 €
Boulevard de l'Europe
28100 DREUX
RCS CHARTRES B 413 736 356

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DREUDIS SAS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société comptabilise des dépréciations de ses stocks selon les modalités décrites dans la note « Stocks » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société DREUDIS, décrite dans la note « Stocks » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, le 4 décembre 2023
Pour le cabinet SOGEC AUDIT

Vincent COETMEUR
Commissaire aux comptes



sogecAUDIT

Commissariat aux Comptes

SARL au Capital de 10 000€

167 Quai Ledru Rollin - 72000 LE MANS

Tél. 02 43 40 76 00 - Fax 02 43 40 76 29

RC Le Mans 438 422 495 - SIRET 438 422 495 00020

Bilan actif	Clôture au 30/06/23 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	18 131 430	9 184 683	8 946 747	8 979 520
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 880 352	55 087	1 825 264	1 827 567
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	57 352	55 087	2 264	4 567
IMMOBILISATIONS DIVERSES	1 823 000		1 823 000	1 823 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 279 116	9 129 596	6 149 520	6 171 642
TERRAINS	1 304 557	78 057	1 226 501	1 229 243
CONSTRUCTIONS	8 128 493	5 554 187	2 574 306	2 801 221
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	2 871 313	2 367 183	504 130	498 255
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 619 934	1 130 169	1 489 766	1 600 222
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	354 818		354 818	42 700
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	971 963		971 963	980 311
TITRES IMMOBILISES DIVERS	792 901		792 901	805 135
PRÊTS	170 062		170 062	166 095
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	9 001		9 001	9 081
ACTIF CIRCULANT	9 172 748	6 704	9 166 044	7 595 774
STOCKS ET EN-COURS	3 261 257		3 261 257	3 286 285
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	17 356		17 356	23 511
MARCHANDISES	3 243 901		3 243 901	3 262 774
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 800 196	6 704	1 793 491	1 779 433
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	78 028	6 704	71 324	79 304
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 722 168		1 722 168	1 700 129
CREANCES DIVERSES (3)	214 794		214 794	179 015
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 409 396		2 409 396	400 067
DISPONIBILITES	1 381 984		1 381 984	1 847 789
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	105 121		105 121	103 185
TOTAL GENERAL	27 304 178	9 191 388	18 112 791	16 575 294
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			5 114	1 148
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 30/06/23 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	9 442 543	8 732 059
CAPITAL	5 400 000	5 400 000
RESERVES	2 924 739	2 623 076
RESERVE LEGALE	426 577	391 127
AUTRES RESERVES	2 498 163	2 231 949
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 117 803	708 983
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	205 257	154 703
PROVISIONS POUR RISQUES	205 257	154 703
DETTES(1)	8 464 991	7 688 532
DETTES FINANCIERES	2 837 208	3 221 734
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	1 998 313	2 496 715
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	838 895	725 020
DETTES D'EXPLOITATION	5 301 390	4 285 501
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 822 513	2 913 955
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 381 342	1 264 320
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	97 536	107 225
DETTES DIVERSES	319 629	176 844
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	169 177	23 837
AUTRES DETTES DIVERSES	150 452	153 007
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 765	4 453
TOTAL GENERAL	18 112 791	16 575 294
(1) Dont à plus d'un an	1 365 469	1 560 719
Dont à moins d'un an	7 099 522	6 127 813
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		208 383


sogec AUDIT
 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Compte de résultat	Exercice	Exercice
	01/07/22 - 30/06/23	01/07/21 - 30/06/22
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	53 680 260	47 244 425
VENTES DE MARCHANDISES	52 190 536	45 855 457
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	930 238	795 365
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>53 120 775</i>	<i>46 650 822</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	47 003	15 412
TRANSFERTS DE CHARGES	395 718	440 913
AUTRES PRODUITS	116 765	137 278
CHARGES D'EXPLOITATION	51 769 784	46 104 455
ACHAT DE MARCHANDISES	42 653 496	37 801 851
VARIATION DES STOCKS	18 873	-188 110
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	81 660	72 772
VARIATION DES STOCKS	6 155	-9 947
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 464 404	3 113 643
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	585 677	566 501
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 142 053	2 990 548
CHARGES SOCIALES	1 035 993	1 034 048
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	660 796	679 243
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	6 704	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	97 557	38 203
AUTRES CHARGES	16 415	5 703
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 910 476	1 139 970
PRODUITS FINANCIERS	17 950	18 905
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	5 254	17 833
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	12 697	1 072
CHARGES FINANCIERES	48 160	35 344
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	48 160	35 344
RESULTAT FINANCIER	-30 209	-16 438
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 880 267	1 123 531

sogecAUDIT
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Compte de résultat	Exercice 01/07/22 - 30/06/23 Durée 12 mois	Exercice 01/07/21 - 30/06/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	47 741	95 560
SUR OPERATIONS DE GESTION	33 707	
SUR OPERATION EN CAPITAL	14 034	95 560
CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 037	54 931
SUR OPERATIONS DE GESTION		
SUR OPERATION EN CAPITAL	13 112	54 931
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	925	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	33 704	40 629
PARTICIPATIONS DES SALARIES	396 466	224 268
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	399 702	230 910
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>53 745 952</i>	<i>47 358 890</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>52 628 148</i>	<i>46 649 907</i>
RESULTAT NET COMPTABLE	1 117 803	708 983
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	30 100	29 057
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	26 335	5 908

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 15 ans
- Constructions : 15 à 25 ans
- Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- Agencements divers : 8 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

sogecAUDI
COMMISSAIRE

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 101 830 actions de 53.03 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	5 400 000			5 400 000
Réserves	2 623 076	301 663		2 924 739
Résultat de l'exercice N-1	708 983		708 983	
Résultat de l'exercice N		1 117 803		1 117 803
	8 732 059	1 419 466	708 983	9 442 543

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- Absorption de la société DREUX DISTRIBUTION le 01/02/2005.

Le mali technique affecté à la construction est amorti sur 15 ans, durée résiduelle d'utilisation estimée.

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Fonds commercial	1 823 000	-	-	1 823 000
Terrain	513 000	-	-	513 000
Construction	1 695 330	791 154	-	904 176
	4 031 330	791 154	-	3 240 176

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 880 352			1 880 352
Immobilisations corporelles	14 857 512	637 873	216 270	15 279 116
Immobilisations financières - titres	805 135	300	12 534	792 901
Immobilisations financières - créances	175 176	3 966	80	179 062
	17 718 175	642 139	228 884	18 131 430

sogecAUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	52 784	2 303		55 087
Immobilisations corporelles	8 685 871	659 418	215 693	9 129 596
	8 738 655	661 721	215 693	9 184 683
Dont dotation :				
- Linéaire		642 730		
- Dégressive		18 065		
- Exceptionnelle		925		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	154 703	97 557	47 003	205 257
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant		6 704		6 704
	154 703	104 261	47 003	211 961
Dont dotation :				
- Exploitation		104 261	47 003	
- Financier		-	-	
- Exceptionnel		-	-	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	27 003
- montants repris parce que devenus sans objet :	20 000

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 94 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. A ce jour, la provision pour risques et charges est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 37 k€.
- Des litiges prud'homaux pour 74 k€.

sogecaud
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Biens pris en crédit-bail

MOBILIER

Valeurs des biens

Valeur d'origine	61 000
Dotation aux amortissements théoriques	12 200
Cumul des amortissements théoriques	59 897
Valeur nettes	1 103

Redevances

Afférentes à l'exercice	11 863
Cumulées	56 388
Restant à payer :	
- À moins d'un an	966
- De 1 à 5 ans	-
- A plus de 5 ans	-
- Total	966
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	15 525
Réintégrations fiscales en fin de contrat	-

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	179 062	5 114	173 948
Créances d'exploitation	1 800 196	1 800 196	
Créances diverses	214 794	214 794	
Charges constatées d'avance	105 121	105 121	
	2 299 173	2 125 225	173 948

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	17 050	17 050		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	1 981 263	673 596	1 034 014	273 653
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	838 895	781 093	57 802	
Dettes d'exploitation	5 301 390	5 301 390		
Dettes diverses	319 629	319 629		
Produits constatés d'avance	6 765	6 765		
	8 464 991	7 099 522	1 091 816	273 653

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 1 073

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 478 603

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 770 048

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 774 643

sogecAUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Ce poste correspond à la souscription de comptes à terme, et à la souscription de VMP.

- Plus-value latente au début de l'exercice	-
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	5 303

A la clôture de l'exercice, la société a comptabilisé des intérêts courus relatifs à ses placements.

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	31 459 273	27 439 390
Drive	6 350 666	5 752 940
Station-service	15 310 835	13 458 491
	53 120 774	46 650 821

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	3
Agents de maîtrise	15
Employés	96
	114

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

sogecaudIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Cession d'immobilisations corporelles	577	1 500
Cession d'immobilisations financières	12 534	12 534
Dotations aux amortissements exceptionnels suite mise au rebut	925	-
Remboursement CSPE 2011 à 2014	-	32 760
Indemnité commerciale perçue	-	946
	14 036	47 740

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	172 905
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	223 561
	396 466

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de réductions d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère BATEDIS.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	467 784
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-68 082
	399 702

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	26 667
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	51 608

SOLTECAUDIT
SOCIÉTÉ D'AUDIT

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 1 467 284 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	245 806	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	600 000	600 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 35.14 % ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2022;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 200 500 €

Entreprises liées

	BATEDIS
Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Créances diverses	-
Emprunts et dettes financières divers	774 643
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Intérêts et charges assimilées	26 335

Filiales et participations détenues**Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

**sogecAUDIT**
COMMISSAIRE AUX COMPTES

DREUDIS
Société par actions simplifiée au capital de 5 400 000 euros
Siège social : Boulevard de l'Europe
28100 DREUX
413 736 356 RCS CHARTRES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 DECEMBRE 2023
--

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 1 117 803,42 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 117 803,42 euros
Pour dotation, A la réserve légale	55 890,17 euros

Solde	1 061 913,25 euros
A titre de dividendes	885 921,00 euros
Soit 8,70 euros par action	
Le solde	175 992,25 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 2 674 154,98 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 26,10 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 885 894,90 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
30/06/2020	616 071,50 €	101 830	18,15 €	616 053,35 €
30/06/2021	549 882,00 €	101 830	16,20 €	549 865,80 €
30/06/2022	407 320,00 €	101 830	12,00 €	407 308,00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Serge LE GUILLARD

DocuSigned by:

505086EB7C034AC...

S.A.S. DREUDIS

Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. DREUDIS

Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

S.A.S. DREUDIS*Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023***Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 15 ans
- Constructions : 15 à 25 ans
- Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- Agencements divers : 8 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. DREUDIS*Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 101 830 actions de 53.03 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	5 400 000			5 400 000
Réserves	2 623 076	301 663		2 924 739
Résultat de l'exercice N-1	708 983		708 983	
Résultat de l'exercice N		1 117 803		1 117 803
	8 732 059	1 419 466	708 983	9 442 543

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- Absorption de la société DREUX DISTRIBUTION le 01/02/2005.
Le mali technique affecté à la construction est amorti sur 15 ans, durée résiduelle d'utilisation estimée.

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Fonds commercial	1 823 000	-	-	1 823 000
Terrain	513 000	-	-	513 000
Construction	1 695 330	791 154	-	904 176
	4 031 330	791 154	-	3 240 176

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 880 352			1 880 352
Immobilisations corporelles	14 857 512	637 873	216 270	15 279 116
Immobilisations financières - titres	805 135	300	12 534	792 901
Immobilisations financières - créances	175 176	3 966	80	179 062
	17 718 175	642 139	228 884	18 131 430

S.A.S. DREUDIS*Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023***Amortissements**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	52 784	2 303		55 087
Immobilisations corporelles	8 685 871	659 418	215 693	9 129 596
	8 738 655	661 721	215 693	9 184 683

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	642 730
	- Dégressive	18 065
	- Exceptionnelle	925

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	154 703	97 557	47 003	205 257
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant		6 704		6 704
	154 703	104 261	47 003	211 961

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	104 261	47 003
	- Financier	-	-
	- Exceptionnel	-	-

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	27 003
- montants repris parce que devenus sans objet :	20 000

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 94 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. A ce jour, la provision pour risques et charges est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 37 k€.
- Des litiges prud'homaux pour 74 k€.

S.A.S. DREUDIS*Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023***Biens pris en crédit-bail**

MOBILIER

Valeurs des biens

Valeur d'origine	61 000
Dotation aux amortissements théoriques	12 200
Cumul des amortissements théoriques	59 897
Valeur nettes	1 103

Redevances

Afférentes à l'exercice	11 863
Cumulées	56 388
Restant à payer :	
- À moins d'un an	966
- De 1 à 5 ans	-
- A plus de 5 ans	-
- Total	966
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	15 525
Réintégrations fiscales en fin de contrat	-

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	179 062	5 114	173 948
Créances d'exploitation	1 800 196	1 800 196	
Créances diverses	214 794	214 794	
Charges constatées d'avance	105 121	105 121	
	2 299 173	2 125 225	173 948

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	17 050	17 050		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	1 981 263	673 596	1 034 014	273 653
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	838 895	781 093	57 802	
Dettes d'exploitation	5 301 390	5 301 390		
Dettes diverses	319 629	319 629		
Produits constatés d'avance	6 765	6 765		
	8 464 991	7 099 522	1 091 816	273 653

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 1 073

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 478 603

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 770 048

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 774 643

S.A.S. DREUDIS

*Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023***Comptes rattachés et comptes de régularisation**

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Ce poste correspond à la souscription de comptes à terme, et à la souscription de VMP.

- Plus-value latente au début de l'exercice	-
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	5 303

A la clôture de l'exercice, la société a comptabilisé des intérêts courus relatifs à ses placements.

S.A.S. DREUDIS*Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	31 459 273	27 439 390
Drive	6 350 666	5 752 940
Station-service	15 310 835	13 458 491
	53 120 774	46 650 821

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	3
Agents de maîtrise	15
Employés	96
	114

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

S.A.S. DREUDIS*Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023***Résultat exceptionnel**

	CHARGES	PRODUITS
Cession d'immobilisations corporelles	577	1 500
Cession d'immobilisations financières	12 534	12 534
Dotations aux amortissements exceptionnels suite mise au rebut	925	-
Remboursement CSPE 2011 à 2014	-	32 760
Indemnité commerciale perçue	-	946
	14 036	47 740

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	172 905
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	223 561
	396 466

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de réductions d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère BATEDIS.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	467 784
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-68 082
	399 702

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	26 667
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	51 608

S.A.S. DREUDIS*Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 1 467 284 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	245 806	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	600 000	600 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 35.14 % ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2022;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 200 500 €

S.A.S. DREUDIS*Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023***Entreprises liées**

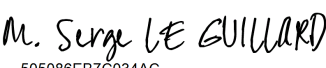
BATEDIS

Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Créances diverses	-
Emprunts et dettes financières divers	774 643
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Intérêts et charges assimilées	26 335

Filiales et participations détenues**Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Certifié Conforme

DocuSigned by:

 505086EB7C034AC...